



Inf@rmations
municipales

▲ AVRIL 2011

64

Le patrimoine Saint-Légeois à l'honneur



Saint-Léger

sous-Cholet



St-Léger sous Cholet



Equilibre et Qualité de vie

MAIRIE - Rue des Mauges
49280 ST LÉGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 - Fax 02 41 56 26 61
Email : saint.leger.sous.cholet@wanadoo.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr

▲ **Horaires d'ouverture**
Lundi 15h-18h
Mardi, Mercredi
et Vendredi 9h-12h 15h-18h
Jeudi 9h-12h30
Samedi 9h-12h

SOMMAIRE

- ▲ Editorial 3
- Finances**
- ▲ Compte administratif 2010..... 4-5
- ▲ Budget primitif 2011 6
- ▲ Subventions aux associations 7-8
- ▲ Financement de matériel
pour les associations 9
- ▲ Dépenses d'investissement
travaux et achats 10
- ▲ Développement durable et cadre de vie 11
- ▲ Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.) 12-13
- Commerces**
- ▲ Centre bourg de Saint-Léger 14
- Communication**
- ▲ Blog interactif 15
- ▲ Règles de civilité 15
- ▲ Patrimoine Saint-Légeois 16



Textes conçus
par les Commissions,
et les services municipaux.

Composition & Impression :
ICI-Farré, Cholet
Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2011 - N° 321
Crédit photos : Fotolia



Editorial



Equilibre et qualité de vie. Cette affirmation figure désormais aux cotés du blason dans l'ensemble de la communication municipale (site internet, courriers...). Cette devise, nous l'avons créée en mai 2009 lorsque Synergence avait consacré une double page à la commune. Elle nous semble parfaitement décrire ce qu'est devenue la commune de Saint Léger sous Cholet en ce début de XXI^{ème} siècle.

St-Léger sous Cholet



Equilibre et Qualité de vie

La commune est à l'image du blason, créé en 1990, qui présente un «équilibre» entre le passé présent en arrière plan (cinq bandes couleur sang sur fond or avec un cartouche chargé d'un sanglier noir représentant les armes d'Hubert Torchard qui fit construire le manoir du Landreau au XVI^{ème} siècle) et le présent tranchant sur le tout avec quatre symboles d'argent (une silhouette athlétique d'allure moderne qui représente la population et le tissu associatif, une roue dentée qui symbolise l'industrie et l'artisanat, un épi de blé qui représente l'agriculture mais aussi la croissance et la fertilité, une branche de chêne et du feuillage, symboles d'une collectivité unie et hospitalière, mais représentant aussi la sagesse et la force).

L'équilibre, c'est bien sûr celui de notre situation entre ville et campagne. Nous sommes une commune «rurbaine» tournée naturellement vers Cholet notre grande sœur, dont le nom figure dans celui de notre commune. Cela ne nous empêche pas, bien au contraire, de toujours continuer à développer notre caractère propre.

L'équilibre, c'est la mixité sociale qui enrichit notre population à travers l'objectif inscrit au Plan Local d'Urbanisme de réaliser au minimum 11% de logements sociaux dans les différentes tranches d'habitat à venir. La commune dispose déjà d'un parc de 83 logement locatifs publics (73 sont propriété de Sévre Loire Habitat et 10 sont propriété communale). Les différentes municipalités qui se sont succédées ont toujours eu le souci de réaliser des tranches de logements sociaux dans chaque lotissement municipal.

L'équilibre, c'est aussi la répartition de l'emploi sur la commune. D'après une étude de l'INSEE en 2007, plus de 1200 saint-légeois ont un emploi, pour la plupart à Cholet ou ses environs. Pour autant, l'emploi sur le territoire de la commune est important et approche les 800 emplois.

L'équilibre, c'est aussi les revenus. Beaucoup de saint-légeois appartiennent à la fameuse «classe moyenne», pour preuve, plus des 2/3 des ménages paient l'impôt sur le revenu, là où la moyenne nationale est à 50%.

L'équilibre, c'est aussi l'organisation géographique de la commune qui s'est développée à partir du «vieux bourg» par des zones pavillonnaires tout en préservant trois poumons verts à l'intérieur même du bourg : le parc de la mairie, l'étang et le bois de la cheminée. Depuis 40 ans, chaque lotissement a aussi été conçu en favorisant les passages piétonniers et autres espaces verts. De quoi favoriser pleinement les liaisons douces tant à la mode aujourd'hui.

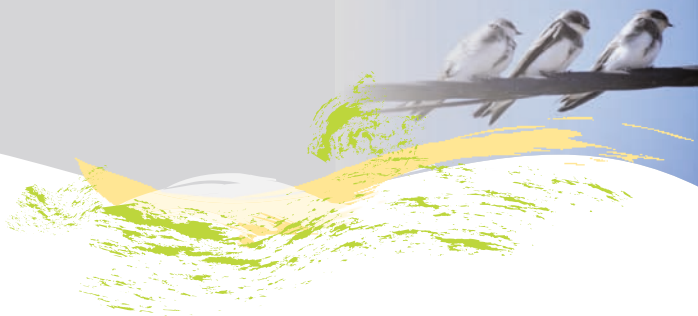
Tout cela bien entendu, contribue à mettre en valeur le cadre de vie. La politique de la municipalité est bien sur au service de l'amélioration de la qualité de vie sur notre territoire, pour que chacun puisse en profiter. Le printemps est certainement la meilleure saison pour cela.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES



Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2010



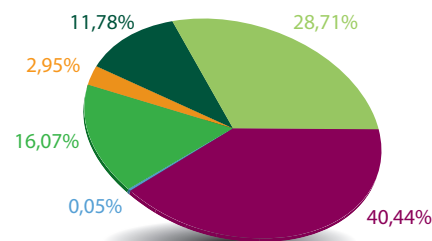
Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes réelles effectuées au cours de l'année 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

■ Charges à caractère général	487 337,98 €
■ Charges de personnel	686 627,29 €
■ Atténuation de produits.....	836,00 €
■ Autres charges de gestion courante....	272 881,44 €
■ Charges financières	50 029,26 €
■ Opérations d'ordre	200 000,00 €

TOTAL 1 697 711,97 €

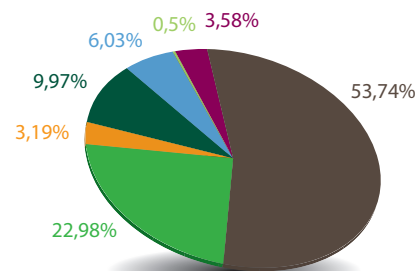


Le pourcentage de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires est de 87,15%. L'excédent a été totalement reporté en section de fonctionnement l'année n+1, du fait qu'il n'y avait pas besoin de financement en section d'investissement.

Recettes

■ Atténuations de charges	10 731,95 €
■ Produits des services.....	76 571,34 €
■ Impôts et taxes	1 148 017,27 €
■ Dotations et participations.....	490 974,94 €
■ Autres produits de gestion courante ...	68 102,90 €
■ Produits exceptionnels.....	213 044,89 €
■ Excédent 2009	128 923,22 €

TOTAL 2 136 366,51 €





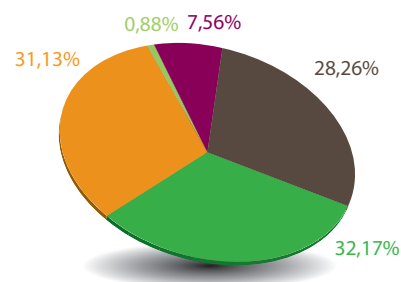
Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

SECTION D'INVESTISSEMENT

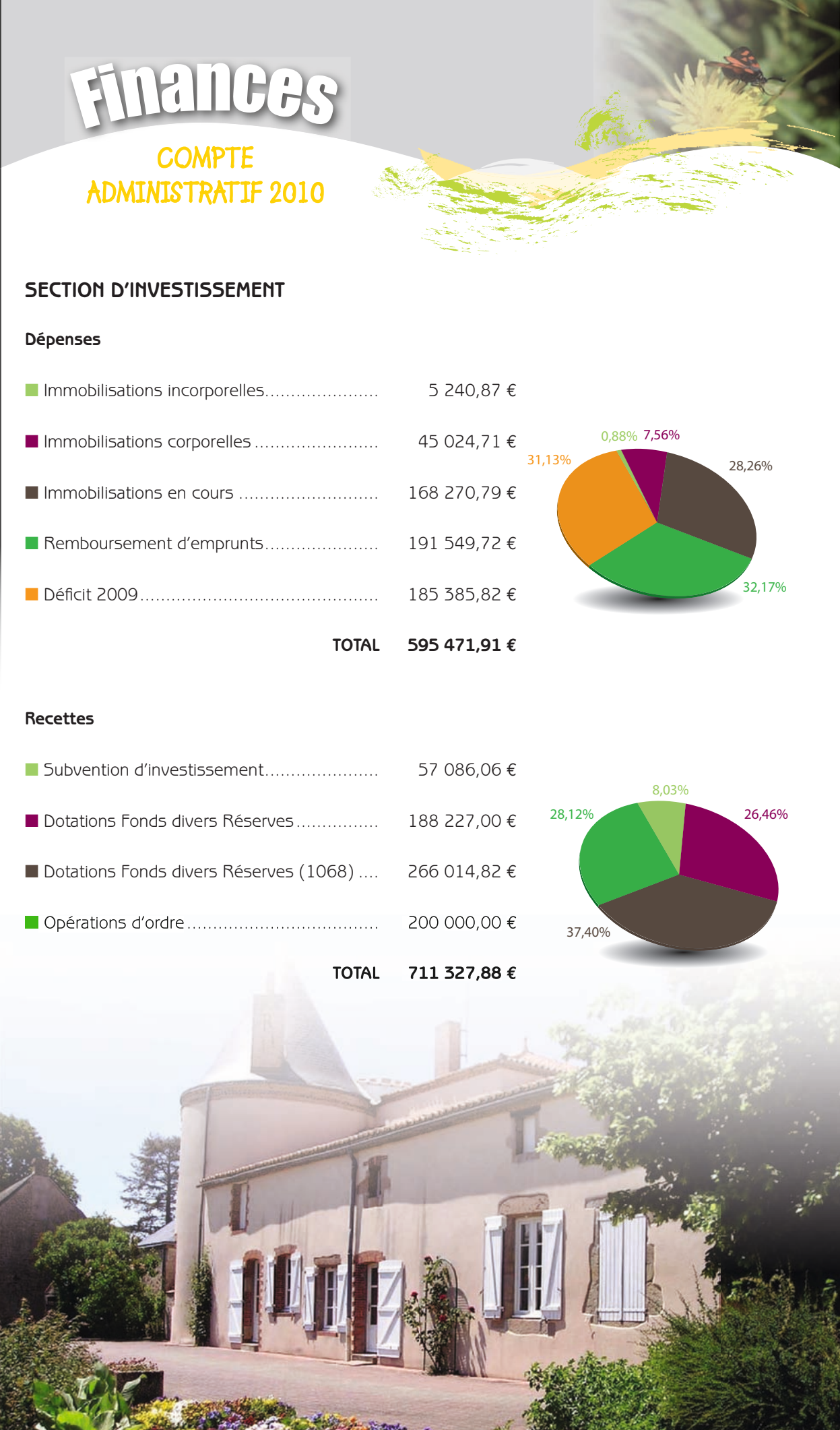
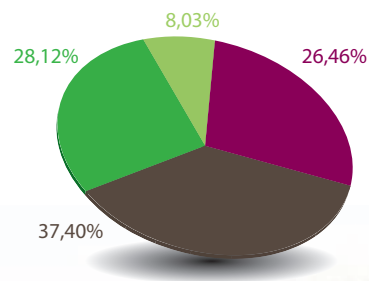
Dépenses

■ Immobilisations incorporelles.....	5 240,87 €
■ Immobilisations corporelles	45 024,71 €
■ Immobilisations en cours	168 270,79 €
■ Remboursement d'emprunts.....	191 549,72 €
■ Déficit 2009.....	185 385,82 €
TOTAL	595 471,91 €



Recettes

■ Subvention d'investissement.....	57 086,06 €
■ Dotations Fonds divers Réserves.....	188 227,00 €
■ Dotations Fonds divers Réserves (1068)	266 014,82 €
■ Opérations d'ordre.....	200 000,00 €
TOTAL	711 327,88 €





Finances

BUDGET PRIMITIF 2011

Taux d'imposition votés

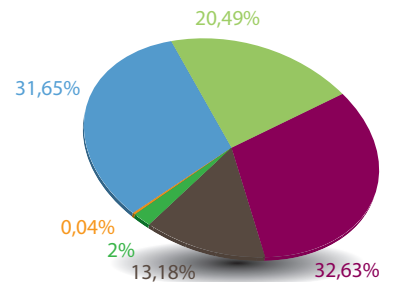
- ▲ Habitation : 14,91 %
- ▲ Foncier bâti : 20,29 %
- ▲ Foncier non bâti : 40,60 %

Le budget primitif est un document prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 247 347 €

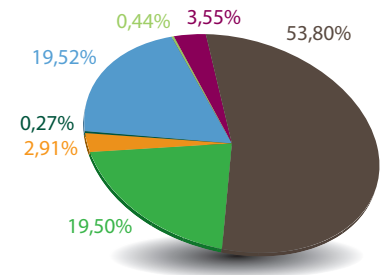
Dépenses

Electricité, chauffage, ramassage des ordures ménagères, entretien des bâtiments, voies et réseaux	460 530,00 €
Frais de personnel, cotisations URSSAF, caisse de retraite	733 220,00 €
Subventions aux associations, service Incendie, indemnités des élus	296 252,00 €
Intérêts des emprunts	45 000,00 €
Atténuation de produits	1 000,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €
Virement à la section d'investissement (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement transférée en recettes d'investissement)	711 245,00 €



Recettes

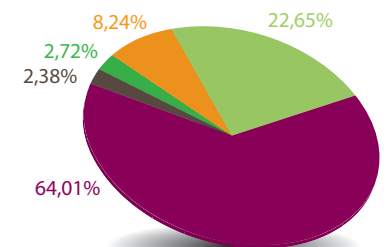
Atténuation de charges	10 000,00 €
Restaurant scolaire, bibliothèque	79 783,00 €
Impôts et taxes	1 209 108,00 €
Dotations de l'État	438 301,00 €
Revenus des locations	65 500,00 €
Produits exceptionnels	6 000,46 €
Excédent de l'exercice 2010	438 654,54 €



SECTION D'INVESTISSEMENT : 905 046 €

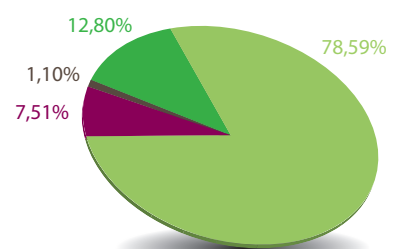
Dépenses

Remboursement emprunts capital	205 000,00 €
Travaux et achats	579 286,00 €
Immobilisations incorporelles	21 516,00 €
Immobilisations corporelles	24 644,00 €
Subventions d'équipement versées	74 600,00 €



Recettes

Virement de la section de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement transférée en recettes d'investissement)	711 245,00 €
Récupération de la T.V.A. (travaux effectués année N - 2) et taxe locale d'équipement	67 946,00 €
Taxe Locale d'Équipement	10 000,00 €
Excédent de l'exercice 2010	115 855,00 €





Finances

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ENFANCE A.E.L.A.

Coordination	2 000,00 €
Multi accueil.....	35 000,00 €
Périscolaire	13 000,00 €
Accueil de loisirs	27 100,00 €
Soutien administratif.....	7 705,10 €
Matinées récréatives.....	365,40 €
Eveil corporel.....	365,40 €

SOCIAL

C.S.I.

• Coordination enfance + soutien administratif.....	4 073,00 €
---	------------

AUTRES

• Facil* suivant le besoin	500,00 €
<i>*(fonds d'accompagnement et de contribution aux initiatives locales)</i>	
• Chantier jeunes suivant le besoin.....	1 000,00 €

SPORTS

Athlétisme	639,53 €
E.S.S.L. Basket	2 055,52 €
Cyclisme	185,00 €
Cyclotourisme.....	274,20 €
E.S.S.L. danse	813,07 €
BÉ-LÉGER Football.....	1 489,23 €
Pétanque.....	402,14 €
E.S.S.L. volley-ball	200,98 €
Formation (provision)	500,00 €
Educateurs sportifs.....	2 500,00 €

LOISIRS

Union des pêcheurs.....	185,00 €
Comité des fêtes.....	3 300,00 €
Ping-pong loisirs.....	185,00 €
Menth'à l'eau	185,00 €
Club de la gaieté	290,00 €
Association activités adultes	185,00 €
A.C.L.I.	185,00 €
Le pinceau léger.....	185,00 €



Finances

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

CULTURE	Chorale de l'amitié.....	185,00 €
	Chœur du lac.....	185,00 €
	Bibliothèque.....	330,00 €
	Les amis de léo.....	185,00 €
	Les fous du roy.....	940,93 €
	Marasu et la Roumanie.....	985,00 €
DIVERS	Prévention routière.....	50,00 €
	Etablissements scolaires extérieurs.....	131,50 €
	Animation Entente des mauges dans les écoles publique et privée.....	1 200,00 €
	A.C.P.G. - C.A.T.M.	372,00 €
	La croix d'or.....	92,00 €
	Les amis de la santé.....	92,00 €
	Restos du cœur.....	92,00 €
	Gasma.....	508,00 €
	Carisport.....	185,00 €
	A.P.E. école publique.....	2 163,00 €
	Ecole privée «les tilleuls».....	
	• A.P.E.....	1 137,00 €
	• Contrat d'association.....	52 992,00 €
Forum téléthon.....	185,00 €	
MATERIEL	Financement (voir détail ci-contre).....	4 645,88 €
PROVISION	Remboursement conteneurs manifestations.....	800,00 €
NON AFFECTE	4 600,48 €
	TOTAL	176 925,36 €



Finances

MATÉRIEL POUR LES ASSOCIATIONS

PERMANENCE VIE ASSOCIATIVE



Jean-Pierre JOSELON
Samedi 10h à 12h

En termes de financement de matériel, détail des sommes versées au budget 2011 :

COMMISSION VIE SOCIALE

■ Espace Jeunes	1 610,00 €
-----------------------	------------

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

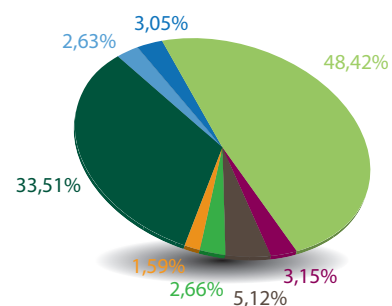
■ St-Léger cyclotourisme	156,50 €
■ E.S.S.L. Danse.....	526,56 €
■ BÉ-LÉGER Football	140,00 €
■ E.S.S.L. Volley	50,00 €
■ Comité des Fêtes	645,00 €
■ Amis de Léo.....	352,82 €
■ Carisport.....	180,00 €
■ Chorale de l'Amitié.....	260,00 €
■ Fous du Roy.....	725,00 €



Vue schématique des subventions et financements de matériel aux associations

■ Enfance A.E.L.A.	85 535,90 €
■ Social	5 573,00 €
■ Sports	9 059,67 €
■ Loisirs.....	4 700,00 €
■ Culture.....	2 810,93 €
■ Divers.....	59 199,50 €
■ Matériel.....	4 645,88 €
■ Provision et non affecté.....	5 400,48 €

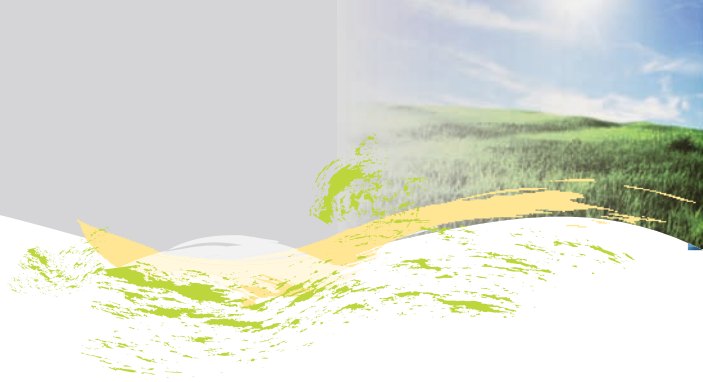
TOTAL 176 925,36 €





Finances

DEPENSES D'INVESTISSEMENT TRAVAUX ET ACHATS



Dépenses d'investissement Travaux et Achats

BÂTIMENTS DIVERS	Ecole	
	3 Portes coupe feu.....	1 465,00 €
	Plafonds coupe feu.....	2 300,00 €
	Maison de l'Enfance	
	Grillage de protection	861,00 €
	Eglise	
	3 ^{ème} tranche grillage (rosaces).....	7 200,00 €
	Structure Personnes âgées	
	Réseaux.....	6 600,00 €
	Galerie.....	17 500,00 €
Viabilisation 5 logements.....	18 000,00 €	
Salle annexe	32 500,00 €	
Salle des Fêtes	400 000,00 €	
P.A.V.E. (Accessibilité des bâtiments)	5 000,00 €	
MATERIEL	Mairie	
	• Informatique.....	7 500,00 €
	• Grilles exposition	1 351,00 €
	• Congélateur	350,00 €
	Restaurant scolaire	
	• Changement hotte.....	7 460,00 €
	• Armoires négatives.....	6 000,00 €
	Maison de l'Enfance	
	• Lave linge et sèche linge.....	1 600,00 €
	ESPACES VERTS	Développement durable
• Tables, bancs, poubelles		10 000,00 €
• Ruisseaux		10 000,00 €
C.M.E.		
Jeux d'enfants	15 000,00 €	
VOIRIE	Rue des Mauges	114 000,00 €
	P.A.V.E. (Accessibilité voirie)	6 000,00 €
DIVERS	Zone de la Prairie	
	• Etudes CAP URBAIN	6 516,00 €
	• Etudes C.A.U.E.	5 000,00 €
	Plan Local d'Urbanisme	10 000,00 €
	Non affecté	7 843,00 €

TOTAL GENERAL 700 046,00 €



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

▷ REDEVANCE SPÉCIALE DÉCHETS :

La Communauté d' Agglomération du Choletais vient d'instituer une redevance spéciale qui concerne exclusivement les déchets assimilables aux ordures ménagères résiduelles des producteurs non ménagers. Cette redevance est appliquée depuis le 1^{er} avril 2011.

Cette nouvelle disposition concerne directement les associations qui utilisent des bacs de collecte de déchets pour les manifestations qu'elles organisent sur la commune.

Cinq manifestations ont été recensées , il s'agit de :

- La soirée du Printemps,
- La Fête de l'été,
- La Fête des Boudins organisées par le Comité des Fêtes,
- La randonnée du Boudin organisée par St Léger Cyclotourisme,
- Le Réveillon organisé par St Léger Cyclisme.

Le principe de cette redevance a pour effet de générer une dépense nouvelle pour ces associations. Sur la base des bacs recensés par la CAC et utilisés en 2010 par ces trois associations, le cout total pour les cinq manifestations précitées est de 1680 € (à raison de 23,10 € par bac de 660 litres)

Dans un souci de transparence, les représentants des commissions Développement Durable et Vie Associative ont rencontré en février les responsables de ces associations pour leur présenter ce dossier et leur expliquer les conséquences financières qui en découleront .

Lors de sa séance du 4 mars 2011, le Conseil Municipal a suivi les propositions des deux commissions et décidé de participer à cet effort financier à hauteur de 50% du cout total de cette redevance pour l'année 2011.



▷ TRAVAUX RUE DES MAUGES :

Les travaux d'aménagement de la rue des Mauges, dernière phase d'aménagement global du centre bourg, ont débuté il y a une dizaine de jours et leur achèvement est prévu en Mai 2012.

Les objectifs sont :

- La sécurité de la circulation des piétons et des vélos et la réduction de la vitesse,
- L'offre en stationnement,
- La réfection de la chaussée vétuste,
- La mise en valeur de l'entrée de la commune en cohérence avec l'évolution urbanistique communale.

La 1^{ère} phase concerne les travaux d'assainissement, suivis de l'enfouissement des différents réseaux, puis la réalisation de la voirie.

Pendant toute la durée du chantier, la circulation sera réglementée et déviée selon le tronçon réalisé (schéma de déviation à consulter sur le site internet de la commune).

Les arrêts de bus devant l'église, sont, pendant toute cette période, déplacés rue de Bretagne au niveau du parking «camion», au dessus du cimetière.





Le Conseil Municipal d'Enfants en 2011

▷ LES ÉLUS 2009 ET 2010 :

Le nouveau Conseil Municipal d'Enfants s'est réuni début février pour faire connaissance et voter ses objectifs pour 2011.

Les projets :

- une Collecte pour Haïti,
- un Carnaval pour enfants,
- un Parcours de santé à l'étang.

De plus, les élus ont souhaité renouveler la Fête Champêtre des CM en juin et la distribution des pommes pendant la semaine du goût en octobre.

Une rencontre entre CME/CMJ de la CAC va avoir lieu courant mai sur St Léger.

Anais GODINEAU, élue en 2009



Anne Sophie BASLE, élue en 2010



Enzo MORILLON, élu en 2010



Julia THOMAS, élu en 2009



Justine THARREAU, élue en 2010



Loan BACLE, élu en 2010



Mathilde DURAND, élue en 2010



Matthieu SCELO, élu en 2009



Maxime FROGER, élu en 2010



Océanne MENARD, élue en 2009



Paul VITET, élu en 2009



Sarah MAILLARD, élue en 2009



▷ APPRENDRE A PORTER SECOURS POUR LES CM DES ECOLES

Des matinées de formation ont eu lieu sur les gestes de 1^{er} secours pour les élèves cours moyens de Saint-Léger. Ces séances ont été réalisées bénévolement par des parents pompiers dont les enfants sont scolarisés dans les écoles et en collaboration avec les enseignants. Questions à Choix Multiples, visionnage d'une vidéo, mises en situation (prévention, protection, alerte, intervention), apprentissage de la PLS, autant de thèmes abordés pour sensibiliser les jeunes le plus tôt possible.





Le Conseil Municipal d'Enfants en 2011

▷ VISITE A L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 2 MARS DERNIER

A l'initiative de Mr Le Maire et suite à l'invitation de Mr Gilles Bourdouleix Député, les élus des CME depuis sa création (en 2003) ont visité l'Assemblée Nationale. Des jeunes de 9 à 17 ans, accompagnés d'élus adultes, ont pu découvrir la capitale et ses monuments. Une visite ludique a clôturé cette journée riche en découverte et appréciée de tous.



Les Conseillers Municipaux Enfants ont été sensibilisés à l'éducation civique et ont souhaité émettre un message de savoir vivre :

NON aux dégradations sur la commune

(plantations, fleurs, mobiliers urbains, tags...)

On peut jouer sur les espaces publics
tout en respectant l'environnement.





commerces

CENTRE BOURG DE SAINT-LÉGER

Au cours du mois de février dernier, Monsieur le Maire accompagné de 2 adjoints, sont allés à la rencontre des commerçants de proximité du centre bourg. L'accueil a été très courtois et cet échange a permis de rassurer sur les désagréments passagers des travaux à venir. De toute façon, nous restons toujours à l'écoute en cas de problèmes.



Bar le st-Léger



Boulangerie Carpentier



Chic Coiffure



Fleuriste Rio del Flor



Cholet Ouest Automobiles



Boulangerie Tradition



Institut de beauté Marysil



Espace Coiffure



Garage Renault



Univ'Hair



Pharmacie



Le Bar des Manges



Communication



▷ CREATION D'UN BLOG INTERACTIF EN PARALLELE DU SITE INTERNET

Nous avons un site internet qui doit vivre. Il est alimenté régulièrement par les services administratifs, et relate parfaitement la vie de notre commune. Mais il n'est pas équipé d'une newsletter (système automatisé permettant à tout un chacun de recevoir une notification par e-mail de toute nouvelle information parue). Les visiteurs ne peuvent donc pas s'y inscrire, et cela nuit à la fréquentation régulière.

Nous allons ouvrir un blog, mini site gratuit ou presque, que nous allons gérer nous mêmes. Nous l'utiliserons comme une passerelle avec le site internet. Il a la particularité, quant à lui, d'être pourvu d'une newsletter.

Si vous le souhaitez, vous pourrez accéder à ce blog, grâce à l'adresse ci-dessous. Vous aurez alors la possibilité de vous inscrire en vous identifiant à la newsletter avec votre adresse e-mail.

Ainsi, à chaque nouveauté parue sur le site ou sur le blog, vous recevrez un e-mail vous en informant. A réception de celui-ci, suivez le lien indiqué.

Adresse du blog participatif : <http://saint-leger.blog4ever.com/blog/index-462948.html>

▷ COMME LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS VIENNENT DE LE RAPPELER QUELQUES RÈGLES DE CIVILITÉ, SAVOIR VIVRE ET RESPECT D'AUTRUI ...

Avec les beaux jours, promeneurs, groupes de jeunes ou de moins jeunes, enfants, vont profiter des espaces publics : bords de l'étang, parc de la Mairie Ces espaces sont là pour ça. Mais pour qu'ils restent agréables et que tous s'y retrouvent, encore faut-il respecter quelques règles qui relèvent tout simplement du bon sens.

LE BRUIT

Rire, plaisanter, parler fort, chanter, tant mieux ! Mais pensez à vous éloigner des habitations, en particulier après 22 heures.

LA PROPRETE

Manger, boire (avec modération !), pourquoi pas. Pensez à laisser papiers et bouteilles dans les poubelles, qui ne sont jamais loin.

Et si vos compagnons à quatre pattes vous accompagnent, veillez à ce que la chaussée ou les trottoirs ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela, il y a une seule solution, ramasser les déjections.



INFORMATION émanant des commerçants du «petit marché» de St Léger le vendredi matin. «Contrairement aux rumeurs non fondées rapportant l'arrêt du marché de St Léger sous Cholet, les commerçants précisent qu'il n'en est absolument rien et vous remercient de la confiance que vous leur accordez».

RAPPELS

- Le parc de la Mairie est accessible à tous pour vin d'honneur, pique-nique, détente ...

Si toutefois vous devez y organiser un rassemblement important, il vous est demandé bien vouloir l'indiquer en Mairie.

- L'emploi des barbecues n'est pas autorisé dans cet espace, ni à l'étang, ni lors des locations du foyer municipal, de la salle du petit pré ou du foyer du football. Seules, quelques associations communales lors de leurs manifestations importantes, telles la fête de l'été, les concours de pêche... reçoivent un accord.



LE LOGIS DU PONTREAU

Ce logis fortifié du début du XV^{ème} siècle, de caractère affirmé, exposé plein sud, a été restauré sous l'empire, après les incendies révolutionnaires.

Depuis cette époque, ce domaine avait été transformé en exploitation agricole ce qui a permis de sauver l'ensemble du monument. Toutefois, des transformations et aménagements avaient altéré quelque peu son caractère particulier.

En 1999, la propriété en état d'abandon depuis 2 à 3 ans, est acquise par un particulier qui souhaite entreprendre sa restauration afin de lui redonner sa qualité architecturale et historique. Les travaux ont été confiés à une entreprise spécialisée ainsi qu'à une entreprise Compagnon du devoir, toutes deux œuvrant habituellement avec les Monuments Historiques.

L'ANCIEN PRESBYTERE

L'autorisation de construire l'ancien presbytère date de 1865. Cette décision est prise par le 1er conseil municipal de Saint Léger du May (ancien nom de la commune) dans les premières années où la commune devient indépendante.

- Le 23 janvier 1865, le conseil municipal libère le terrain de l'ancienne église (datant des années 1650) pour l'édification du presbytère et autorise le Conseil de Fabrique à utiliser pour cela les matériaux restants de l'ancienne église.

- Le 1er octobre 1865, le conseil municipal cède la petite place qui se trouve aux abords de l'ancienne église afin de construire les servitudes nécessaires au presbytère. Celles-ci, ainsi que le presbytère, seront propriété communale.

- Le 22 octobre 1865, le conseil municipal rejette les oppositions de messieurs Bidet et Baudray au projet d'aliénation de la place de l'ancienne église pris le 1er octobre.

- Le 19 novembre 1867, le conseil municipal décide d'octroyer une somme de 250 à 300 francs pour des réparations liées à l'état, à la solidité des murs et à l'humidité. Vu l'état du bâtiment pourtant récent, le conseil lance aussi un projet de reconstruction totale à partir de 1873.

- Le 2 novembre 1868, le conseil municipal valide les plans et devis de la reconstruction pour une somme estimée à 10 700 francs (qui sera valorisée à 11 777 francs en avril 1871). Il est proposé de faire un emprunt de 7 700 francs et de recourir à la magnificence du gouvernement en lui demandant les 3 000 francs manquants.

- Le 24 juillet 1870, le conseil municipal nomme une commission de surveillance des travaux de reconstruction.

- Le 25 février 1872, le conseil municipal fait réception définitive des travaux et approuve le décompte final des travaux pour 11 869,12 francs.

Le presbytère restera pendant un siècle propriété communale avant d'être vendu en février 1971. Un nouveau presbytère est alors construit entre l'ancien bâtiment et l'église.

Depuis, 3 propriétaires se sont succédés. Des travaux importants ont été réalisés, mais en conservant le cachet initial.



Il est à noter, que ces deux domaines sont privés et ne sont pas ouverts à la visite du public. Nous remercions ici, les propriétaires, d'avoir bien voulu accepter la présentation de ces édifices et les complimentons pour leur travail de défense et valorisation de ce beau patrimoine.

L'attribution du label de la Fondation du Patrimoine a été décernée à deux bâtiments remarquables de la Commune : l'ancien Presbytère (place du vieux bourg) et le Logis du Pontreau. En effet, l'intérêt patrimonial et les qualités des projets de restauration des deux demeures ont permis à cette Fondation, qui a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé, d'accorder leur soutien financier à ces deux programmes de conservation.

